

COMMUNE DE LA PALUD-SUR-VERDON

MISE A DISPOSITION DE MATERIEL

Demandeur

Responsable :

Association / Organisme :

Adresse :

04120 LA PALUD-SUR-VERDON

Téléphone :

Mobile :

E-mail :

Objet du projet et matériel mis à disposition

Objet du projet :

Matériel mis à disposition :

Date

Date de prêt du matériel :

Participation financière

Montant TTC :

DEMANDE ET ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

En vue de l'exécution du projet faisant l'objet de la présente, j'ai l'honneur de solliciter la mise à disposition du matériel mentionné ci-dessus à la commune de La Palud sur Verdon.

S'il s'avérait nécessaire de prolonger le délai de prêt du matériel, une nouvelle demande devra être signée. Le matériel prêté ne devra pas sortir de la Commune.

Je m'engage à prendre soin du matériel et à le restituer en l'état ou bien à prendre en charge toute réparation ou remplacement nécessaire en cas de sinistre ou dégradation.

Demande faite le

par

Signature :

DECISION DU MAIRE

☐ Accord

☐ Refus

Modalités

Mise à disposition du matériel :

Restitution du matériel :

Fait à La Palud-sur-Verdon, le

Le Maire,

Christine Passard

Gestion des données personnelles :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique. Les destinataires des données sont exclusivement les services de la Commune et de l'Etat. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant par mail à la mairie mairielapaludsurverdon@wanadoo.fr. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Les données personnelles collectées lors de vos demandes de mise à disposition de matériel seront conservées pendant une durée de 2 années, puis archivées selon les règles en vigueur pour les collectivités locales.